

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 24 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/03/2023

Date de publication : 21/03/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

<< >>

AFFAIRE 2023.014 : BUDGET PRIMITIF 2023

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants,

CONSIDERANT les propositions de la commission de Finances réunie le 2 mars 2023,

CONSIDERANT que le budget primitif 2023 de la commune peut se résumer ainsi,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 022-212202592-20230315-2023_014-DE

VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		1 536 351,16	1 302 990,49
+			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		608 935,06	173 288,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 669 007,73
=			
Total de la section d'investissement (2)		2 145 286,22	2 145 286,22
+			
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		3 216 150,00	3 216 150,00
+			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
Total de la section de fonctionnement (3)		3 216 150,00	3 216 150,00
+			
TOTAL DU BUDGET (4)		5 361 436,22	5 361 436,22

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par **20 POUR**

6 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN)
ADOPTÉ le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

